



VIC-LE-FESQ

OC'TÉHA
contact@octeha.fr
www.octeha.fr

à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision allégée n°1



**ELABORATION
DU PLU**

Arrêté le :

5 juillet 2018

Approuvé le :

29 mai 2019

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 31 janvier 2022

Révision allégée n°1 prescrite le 31 janvier 2022

Révision allégée n°1 arrêtée le 15 juin 2023

VISA

Date : 16 juin 2023



Le Maire,
José MONEL

Documents administratifs

1.1

Département : Gard Arrondissement : Le Vigan Canton : Quissac

COMMUNE DE VIC LE FESQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DÉLIBÉRATION N° 03 / 2022

Conseil municipal		L'an deux mille vingt-deux, et le 31 janvier à 11h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José MONEL, Maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire, le 27/01//2022 et affichée le 27/01//2022.
Membres afférents	15	
Membres en exercice	14	
Membres présents	6	

Présents : José MONEL, Jean-François CADÈNE, Evelyne DIF, Joseph LENORT, Sophie MINARRO, Smaelle VICARI.

Absent(s) excusé(s): Christophe BEAUD, Laurence BEAUD-FESQUET Anthony CLAVER, Bruno PERRIN, David RICHARD, Véronique VEAUVY, Marie-Laure CANAL, pouvoir à Smaelle VICARI Aurélie BOUET, pouvoir à José MONEL

Secrétaire de séance élu(e) : Sophie MINARRO

RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. le Maire informe l'assemblée que pour permettre aux exploitants agricoles de la commune de construire un hangar sur leur exploitation, il serait souhaitable de procéder à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme.

Il propose de confier la réalisation de cette modification au bureau d'étude OC'TEHA qui a élaboré le Plan Local d'Urbanisme de notre commune.

Vu la loi Vigilance Sanitaire qui a été promulguée le 10 novembre 2021,

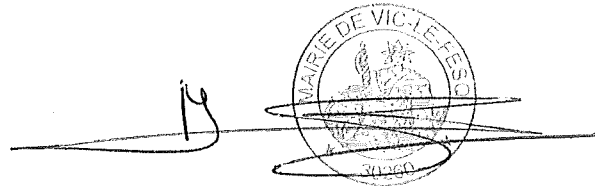
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant, convention nécessaire à l'accomplissement de la procédure de révision allégée du PLU.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
José MONEL.



Votants : 8
Pour : 8
Contre : 00
Abstention(s) : 00